DÉCISION DE LA COMMISSION

du 19 septembre 1994

relative à l'éligibilité des dépenses à effectuer par l'Italie pour la mise en œuvre des projets pilotes relatifs à l'utilisation de systèmes de localisation continue des navires de pêche

(Le texte en langue italienne est le seul faisant foi.)

(94/645/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la décision 89/631/CEE du Conseil, du 27 novembre 1989, relative à une participation financière de la Communauté aux dépenses consenties par les États membres pour assurer le respect du régime communautaire de conservation et de gestion des ressources de pêche [1], modifiée en dernier lieu par la décision 94/207/CE [2], et notamment son article 2 *ter*,

considérant que, conformément à la décision 89/631/CEE, la Commission a reçu des demandes de participation financière communautaire de l'Italie relatives aux dépenses prévues pour l'année 1994 et l'année 1995 ;

considérant que les demandes visent des dépenses pour la mise en œuvre des projets pilotes relatifs à l'utilisation de systèmes de localisation continue des navires de pêche ;

considérant que les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité de gestion de la pêche et de l'aquaculture,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

Article premier

Les dépenses mentionnées à l'annexe, prévues pour les années 1994 et 1995, correspondant à un montant de respectivement 461 129 écus et 461 129 écus sont éligibles pour une participation financière communautaire de 100 %.

Article 2

Tout paiement effectué par la Communauté est conditionné à la réception, par la Commission, de toutes les informations visées au point 2 de l'annexe *bis* de la décision 89/631/CEE.

Article 3

La République italienne est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 19 septembre 1994.

Par la Commission
Yannis PALEOKRASSAS
Membre de la Commission

(1) JO n° L 364 du 14. 12. 1989, p. 64.
(2) JO n° L 101 du 20. 4. 1994, p. 9.

ANEXO / BILAG / ANHANG / ΠΑΡΑΡΤΗΜΑ / ANNEX / ANNEXE / ALLEGATO / BIJLAGE / ANEXO

Estado miembro Medlemsstat Mitgliedstaat Κράτος μέλος Member State État membre Stato membro Lid-Staat Estado-membro	Gastos en moneda nacional Udgifter i national valuta Ausgaben in nationaler Währung Σύνολο σε εθνικό νόμισμα Expenditure national currency Dépenses monnaie nationale Spese moneta nazionale Uitgaven nationale valuta Despesas em moeda nacional	Gastos Udgifter Ausgaben Δαπάνη Expenditure Dépenses Spese Uitgaven Despesas (ECU)	Contribución de la Comunidad Fællesskabets finansielle bidrag Gemeinschaftsbeitrag Κοινοτική συμμετοχή Community contribution Contribution communautaire Contributo della Comunità Bijdrage van de Gemeenschap Contribuição da Comunidade (100 % — ECU)
1994			
Italia	860 000 000 Lit	461 129	461 129
Total / I alt / Σύνολο / Totale / Totaal		461 129	461 129
1995			
Italia	860 000 000 Lit	461 129	461 129
Total / I alt / Σύνολο / Totale / Totaal		461 129	461 129